

TARIFS 2020

DES CONTROLES DE RACCORDEMENT LORS D'UNE VENTE IMMOBILIERE

Types de contrôles	montant HT	TVA	montant TTC
Contrôle de raccordement lors d'une cession pour résidence individuelle - forfait	116,73€	23.35€	140.08€
Contrôle de raccordement lors d'une cession d'immeuble collectif jusqu'à 5 logements - forfait	214.36€	42.87€	257.23€
Contrôle de raccordement lors d'une cession d'immeuble collectif de 6 à 10 logements - forfait	321,55€	64.31€	385.86€
Coût unitaire par logement supplémentaire au-delà de 10 logements collectifs pour contrôle de raccordement lors d'une cession d'immeuble collectif supérieur à 10 logements	21,44€	4.29€	25.73€
Contre-visite contrôle de raccordement (cession d'immeuble, nouveau raccordement, contrôle systématique), faisant suite à un constat précédent de non-conformité	42,45€	8.49€	50.94€
Frais de déplacement pour assistance à un tiers privé dans le cadre d'un contrôle de branchement	55,77€	11.15€	66.92€
Contrôle de raccordement lors d'une cession d'immeuble/bâtiment/surface commerciale autre que maison individuelle ou collectif de logements - forfait	116,73€	23.35€	140.08€
Coût unitaire par point de contrôle supplémentaire au-delà de 15 (pour cession autres que logement individuel ou collectif)	10,61€	2.12€	12.73€
Vente de camping ou équivalent : forfait de 110,00 € plus 20.00 € par point de branchement de 20 à 50 plus 10,00 € par point de branchement à partir du 51 ^{ème} .	116,73€	23.35€	140.08€
Coût unitaire par point de branchement supplémentaire pour les branchements compris entre 20 et 50 (pour cession de camping ou équivalent)	21,22€	4.24€	25.46€
Coût unitaire par point de branchement supplémentaire à partir du 51 ^{ème} branchement (pour cession de camping ou équivalent)	10,61€	2.12€	12.73€